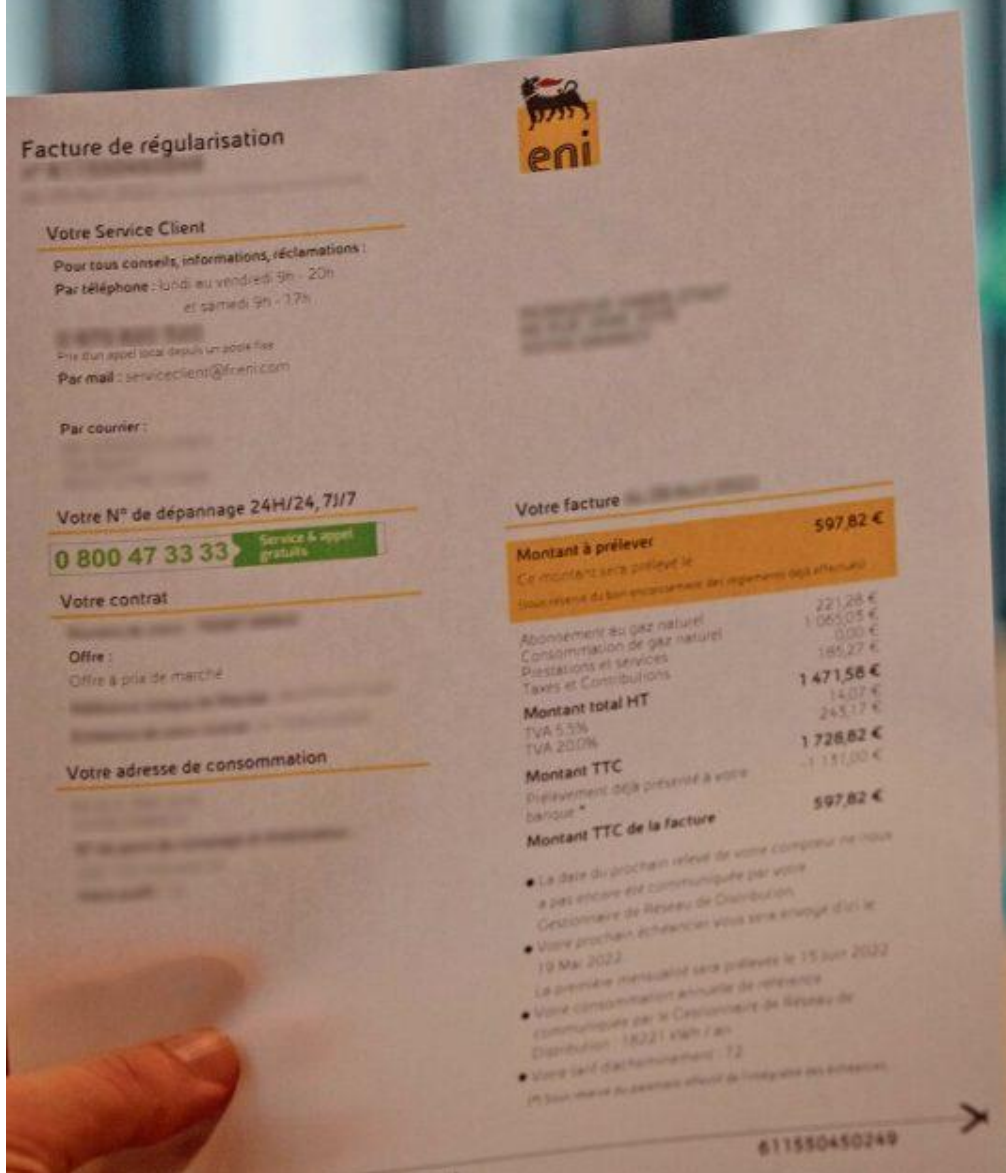


# **“L’électricien Eni reconnaît des erreurs après l’envoi de factures aux montants trop élevés”**

vendredi 1 septembre 2023



“Le ministère de la Transition énergétique a convoqué mercredi 23 août l’électricien Eni,

alors que de nombreux clients se sont alarmés d'avoir reçu une facture de régularisation au montant exorbitant. L'entreprise a reconnu des erreurs, expliquant que le bouclier tarifaire n'avait pas été pris en compte.

De nombreux clients de l'électricien Eni se sont émus d'une facture de régularisation au montant bien trop élevé, certaines atteignant jusqu'à 9 000,00 €. Sur Facebook, un groupe a même été créé du nom de « Victimes d'Eni et de leurs manigances », qui rassemble 4 700 membres. Face à ce tollé, le ministère de la Transition énergétique a décidé de convoquer les dirigeants d'Eni mercredi dernier.

L'électricien a reconnu des erreurs, qui s'est engagé à mettre en œuvre « des mesures correctrices », a confirmé le ministère de la Transition énergétique. 50 millions d'euros vont être débloqués dont 34 dès lundi par Eni, révèle TF1/LCi ce vendredi, qui cite le ministère de la Transition énergétique.

Les dirigeants d'Eni « se sont engagés à mettre en œuvre des mesures correctrices garantissant que leurs clients se voient bien facturer le prix du bouclier énergétique [...] sur l'année 2023 (en pratique du 1er février 2023 au 31 janvier 2024) », a également indiqué le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher.

En réaction, la CGT Energie a dénoncé jeudi ce qu'elle a qualifié de « jungle des prix » et d'« arguments mensongers » des fournisseurs alternatifs « pour attirer de nouveaux clients », dans un communiqué.

Source:

- Ouestfrance, 25/08/2023